

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 93 (1996)
Heft: 5

Artikel: Transmission du feu bactérien par les abeilles
Autor: Schaub, Lukas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067853>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Transmission du feu bactérien par les abeilles

Lukas Schaub (RAC Changins)

Ce texte est un résumé de l'article de E. Mani, T. Hasler et J.-D. Charrière : « Inwieweit tragen die Bienen zur Verbreitung des Feuerbrandes bei? » *Schweiz. Bienen-Zeitung* 119 (3) ; 135-140 (1996).

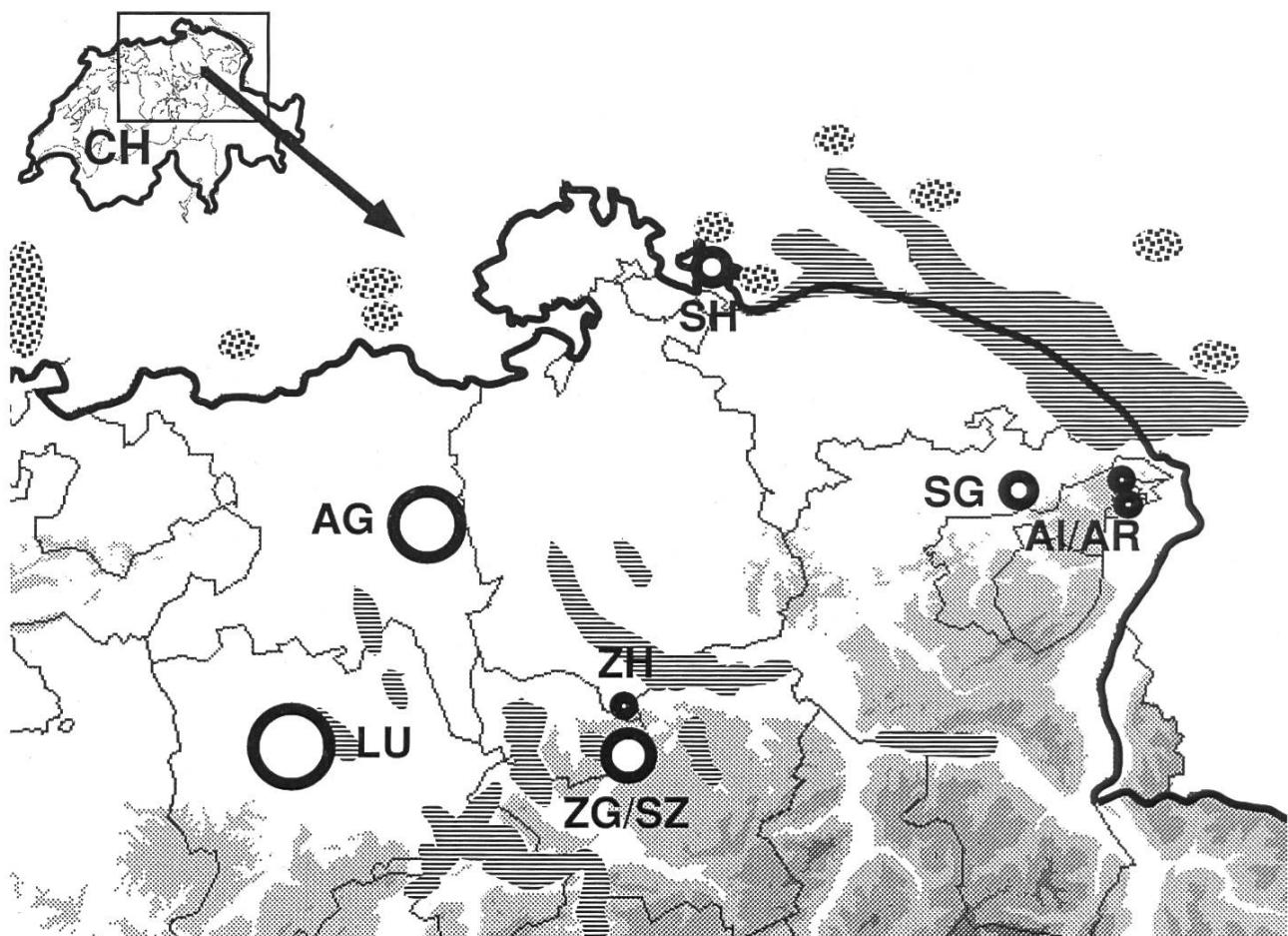
Situation

Le feu bactérien est une maladie bactérienne particulièrement dangereuse qui s'attaque aux arbres fruitiers à pépins ainsi qu'à quelques espèces ornementales et forestières. Un arbre attaqué peut mourir en l'espace d'une période de végétation. Originaire de l'Amérique du Nord, le feu bactérien s'est répandu dès les années cinquante sur le continent européen. En Suisse, des bases légales ont été mises en place en 1972 afin d'interdire l'importation de plantes-hôtes et de réglementer la lutte et le contrôle des vergers et des pépinières. Dans les régions arboricoles du sud-ouest de l'Allemagne, le feu bactérien est installé depuis plusieurs années déjà. L'est de la France, contrairement à la partie ouest,



Feu bactérien sur fleurs d'aubépine. Les fleurs brunes ont été infectées par des insectes pollinisateurs pendant la floraison.





Répartition des régions infestées par le feu bactérien en 1995. La surface des cercles correspond au nombre d'échantillons identifiés comme positifs en Suisse. Les pointillés indiquent les zones infestées en Allemagne du Sud.

est encore indemne, à l'exception du nord de l'Alsace et de foyers ponctuels dans la région Rhône-Alpes.

C'est en 1989 que le feu bactérien est apparu en Suisse pour la première fois dans les régions limitrophes le long du Rhin où il s'est aussi manifesté les années suivantes. Une élimination rigoureuse des arbres infestés et avoisinants a encore permis d'éradiquer ces foyers. La situation a changé à partir de 1994, quand l'infestation qui a touché une région plus vaste au sud de Baden (AG) n'a pu être complètement contenue. En 1995, le feu bactérien s'est manifesté de manière très virulente en Suisse orientale. Il a été découvert dans six nouvelles régions (voir illustration). Le degré de succès de la campagne d'éradication menée en 1995 sera connu au cours de cette saison, mais on peut difficilement espérer se débarrasser encore de la maladie; au contraire, une extension est à craindre. Actuellement, la stratégie de lutte vise donc plutôt à obtenir un ralentissement de cette extension.

Transmission

Sur les arbres, les points d'infection sont les fleurs, les jeunes rameaux ou les blessures de l'écorce. Les bactéries se multiplient rapidement et s'échappent



des tissus infectés sous forme d'excès d'humidité. La propagation sur de longues distances est assurée par les oiseaux contaminés et par l'homme lorsqu'il transporte du matériel végétal, des colonies d'abeilles ou des outils infectés. Sur de courtes distances, ce sont principalement les insectes qui disséminent la maladie d'une plante à l'autre, surtout quand le temps est chaud et humide. Pendant la floraison des arbres fruitiers, les insectes pollinisateurs propagent la bactérie de fleur en fleur; la maladie s'étend aussi dans les vergers sous l'action de la pluie, du vent, ou de l'arboriculteur.

Le rôle joué par l'abeille dans la transmission du feu bactérien a été démontré à plusieurs reprises. Les bactéries peuvent survivre plusieurs jours, voire plusieurs semaines dans le nectar, le miel, le pollen ou la cire. Sur le corps des abeilles et dans leur intestin les bactéries ont pu être détectées seulement durant un à deux jours après la contamination. Dans le sud de l'Allemagne, des observations montrent que c'est aux alentours de ruches transportées d'une région infestée à une région indemne que le feu bactérien s'est manifesté le plus tôt et le plus intensément. Il est à noter que le risque de transmission par les abeilles se prolonge pendant toute la période de floraison des plantes-hôtes: la floraison des pommiers et des poiriers a lieu de fin avril à début juin, mais celle des plantes ornementales (cotonéaster, buisson ardent) et des plantes forestières (aubépine, sorbier) est plus tardive. Par conséquent, de début avril à fin juin il ne faut pas déplacer de ruches d'une région infestée à une région non infestée. Une exception est constituée par les déplacements dans des régions au-dessus de 1200 m, car les températures y sont trop fraîches et il n'y a guère de plantes-hôtes. Avant la période mentionnée, il n'y a pas de risque de transmission, les bactéries ne survivent pas pendant l'hiver dans les ruches. Après cette période, le risque est également faible car, contrairement aux mouches et à certains autres insectes, les abeilles ne sont pas attirées par les gouttes d'excès d'humidité.

Restrictions

Un groupe de travail constitué de représentants d'instances fédérales et cantonales ainsi que du milieu des apiculteurs a élaboré récemment un train de mesures sur la base d'un nouvel article de l'ordonnance relative à la lutte contre le feu bactérien. Cet article prévoit notamment l'interdiction de tout transfert d'abeilles d'une zone infestée par le feu bactérien dans une zone indemne entre le 1^{er} avril et le 30 juin. Le déplacement des ruches à une altitude supérieure à 1200 m ainsi que l'envoi de reines ne sont pas concernés par cette interdiction. Une autre exception est envisageable pour les nucléis, les essaims et les ruchettes de fécondation si on applique une période de claustration de deux jours. Le service phytosanitaire cantonal se charge de la coordination des mesures en collaboration avec le vétérinaire cantonal et les inspecteurs des ruchers concernés. En cas d'interdiction du déplacement d'abeilles, l'inspecteur des ruchers ne délivre pas de laissez-passer. Ces mesures revêtent une importance particulière dans la situation actuelle, où la surface infestée reste encore minime par rapport à la surface épargnée.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service phytosanitaire de votre canton.



À VENDRE

12 ruches DB

pastorales habitées, ruches et ruchettes, extracteur à moteur, maturateurs 50 kg et divers matériel. Très bon état. Les colonies pourraient éventuellement être laissées à leur emplacement actuel.

Tél. (021) 647 01 93

À VENDRE

caisse à essaim

super légère
au prix avantageux de Fr. 90.- (+ port et emballage).
Ouverture rapide du couvercle et sol, en bois.

Construction de ruchers
Jean Habegger, 2747 Corcelles
tél. (032) 939970 / 939560

À VENDRE

cause de décès

60 ruches DB

peuplées, reines station. Vente en bloc, (emplacement à disposition) ou à la ruche.

Mme Ingrid de Vries,
1886 Les Posses-sur-Bex
tél. (025) 69 1385 (le soir)

À VENDRE

tabac pour pipe et enfumoir

Fr. 6.- par kg, min. 2 kg + port

A. Duruz, 1743 Villarsel-le-Gibloux
Commande par carte postale ou
tél. (037) 31 23 31, dès 19 h.

À VENDRE

nucléis

sur 4-5-6 cadres, reines sélectionnées

Zurcher Albert,
ferme de la Grange du Bras,
1845 Noville
tél. (021) 960 21 86

À VENDRE

ruches

Rithner DB

habitées, plateau varroa; pépinières de 4 ruchettes 6 c., cadres corps bétis; nucléis de 4 à 6 c., essaims nus.

Tél. (021) 808 5863 ou (027) 25 23 65

À VENDRE

pour raison d'âge

12 anciennes ruches

DB habitées, au plus offrant

Tél. (038) 25 64 24

